

Non classifié

GOV/PGC/SBO/A(2006)6/FINAL



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

26-Sep-2006

Français - Or. Anglais

**DIRECTION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
COMITE DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE**

**GOV/PGC/SBO/A(2006)6/FINAL
Non classifié**

Groupe de travail des hauts responsables du budget

**PROCEDURE BUDGETAIRE -- RAPPORTS ENTRE LE PARLEMENT ET LE BUREAU DU
BUDGET**

ORDRE DU JOUR ANNOTE

Paris, 2-3 octobre 2006

Pour tout complément d'information, prendre contact avec :
Teresa CURRISTINE, tél. +33 1 45 24 18 52 ; Courriel. teresa.curristine@oecd.org
Chung-Keun PARK, tél. +33 1 45 24 90 88 ; Courriel. chung-keun.park@oecd.org

JT03214453

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais

Groupe de travail des Hauts responsables du budget

**PROCÉDURE BUDGÉTAIRE – RAPPORTS ENTRE LE PARLEMENT ET LE BUREAU
DU BUDGET**

Paris, 2-3 octobre 2006

ORDRE DU JOUR ANNOTE

Président: Barry Anderson, Chef de la Division Budget et dépenses publiques, OCDE/GOV

Chaque session comportera deux ou trois présentations nationales à l'issue desquelles la parole sera donnée à l'ensemble des délégués. Il est proposé que chaque pays traite des points suivants :

- Aperçu général des rapports entre le parlement et le bureau du budget ;
- Interactions entre le parlement et le bureau du budget au cours de la procédure budgétaire – aspects formels et informels ;
- Introduction de réformes budgétaires. Développement de la coopération entre le parlement et le bureau du budget.

Lundi 2 octobre 2006

| | |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| 10:00 | Remarques liminaires du Président |
| 10:00-13:00 | <u>Session 1</u> : présentations de la Suède et du Royaume-Uni |
| 13:00-15:00 | Déjeuner |
| 15:00-18:00 | <u>Session 2</u> : présentations des Pays-Bas, du Japon et des États-unis |
| 18:00-20:00 | Cocktail |

Mardi 3 octobre 2006

| | |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------|
| 10:00-13:00 | <u>Session 3</u> : présentations de l'Italie et de la Corée |
| 13:00-15:00 | Déjeuner |
| 15:00-16:30 | <u>Session 4</u> : présentations du Mexique et de la France |
| 16:30 | Clôture de la réunion par le Président |

Une pause café sera proposée au milieu de chacune des sessions.

NOTES RELATIVES AUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Questions à discuter

Session 1 -- Aperçu des rapports entre le parlement et le bureau du budget

- En vertu de la Constitution et de la Loi, de quelle autorité le parlement et le bureau du budget disposent-ils, et à quelles obligations légales doivent-ils respectivement se conformer en matière de procédure budgétaire ? Comment les rapports entre ces deux organismes ont-ils évolué ? Si vous avez constaté des changements notoires, quelle en est l'origine ? Comment la transition s'est-elle déroulée ?
- Le budget a-t-il force de loi ? Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails tels que le contexte historique et les avantages et inconvénients du système en place.
- D'une manière générale, quelle est la qualité des rapports entre les deux organes ? Collaborent-ils ou sont-ils en concurrence ?

Session 2 -- Interactions entre le parlement et le bureau du budget au cours du processus budgétaire – Aspects formels et informels

- Que fait le parlement avant la soumission du projet de budget ? Débute-t-il dès lors des négociations avec le bureau du budget ou les ministères dépensiers ?
- Après la soumission du projet de budget, quelle est la procédure propre à l'examen de ce projet par le parlement ? Combien de temps le parlement consacre-t-il à cette tâche ?
- Quel rôle les commissions jouent-elles dans l'examen et l'approbation du budget ? Existe-t-il un comité dévolu à l'examen du projet de budget ? Quelle est l'implication des commissions sectorielles : par ex. la commission des transports examine-t-elle le budget du ministère des Transports ?
- Les commissions parlementaires conduisent-elles des audiences sur le budget ? Dans l'affirmative, qui est invité à déposer ? Les commissions parlementaires sont-elles ouvertes au public et aux médias ? Les amendements doivent-ils d'abord obtenir l'approbation des commissions avant d'être soumis au vote en session parlementaire ?
- Certains organismes assistent-ils le parlement dans son analyse du projet de budget ? Les commissions parlementaires et les législateurs ont-ils accès à des moyens de recherche mis à disposition par un bureau du budget interne au parlement ? Des chercheurs sont-ils attachés aux partis politiques ou aux législateurs ?
- Quels sont les rôles respectifs du bureau du budget et des ministères dépensiers dans la défense du projet de budget ? Quel rôle les ministères dépensiers jouent-ils exactement dans le processus ? Défendent-ils activement leurs propositions ?
- Quels sont les aspects informels de ces relations ? Les partis politiques ou leurs membres mènent-ils des discussions ou débattent-ils du budget ? Quels rôles les partis politiques majoritaires et minoritaires jouent-ils dans le processus budgétaire ?
- Le parlement révisé-t-il généralement le projet de budget ? A combien de révisions procède-t-il ? Quelle est la portée et quelles sont les conséquences des amendements parlementaires sur les agrégats budgétaires et la ventilation des dépenses ?
- En cas de désaccord entre le parlement et le bureau du budget, comment le consensus est-il atteint ? Existe-t-il une procédure spécifique en cas de désaccord ?

- L'exécutif dispose-t-il d'un droit de veto par ligne budgétaire ou par série de lignes concernant les engagements passés par le parlement ? Dans la pratique, est-il fait usage de ce droit de veto ?
- Que se passe-t-il si le budget n'est pas approuvé avant le début de l'année budgétaire ? Cette situation s'est-elle déjà produite ?
- Comment le budget des institutions constitutionnellement indépendantes -- Cour suprême et parlement -- est-il formulé ? En particulier, par qui le budget du parlement est-il préparé ? Par le bureau du budget ou par le parlement lui-même ?

Exécution du budget

- Comment le parlement suit-il l'exécution du budget au cours de l'année budgétaire ?
- Quelles sont les procédures destinées à tenir l'exécutif pour responsable ? Est-il procédé à des auditions ? Quel est le rôle des commissions parlementaires ?
- Quelle est la fréquence des rapports relatifs à l'exécution du budget que font au parlement le bureau du budget ou les ministères dépeniers ?
- Comment le processus d'audit se déroule-t-il ? La Cour des comptes dépend-elle du parlement ? Si tel est le cas, quels sont les avantages et les inconvénients de cette situation ?
- Quel processus doit suivre l'examen par le parlement des budgets supplémentifs ? Existe-t-il une certaine régularité dans les dates auxquelles sont soumises les lois portant ouverture de crédits additionnels ?
- Lorsque l'exécutif a besoin de recourir à l'emprunt en cours d'année, à cause de recettes fiscales moins importantes que prévu, doit-il obtenir l'approbation du parlement pour accroître le montant emprunté ?

Session 3 – Introduction de réformes budgétaires / Développement de la coopération entre le parlement et le bureau du budget

- Des réformes telles que Cadres budgétaires à moyen terme, Budgétisation orientée sur la performance et Procédure budgétaire en approche descendante ont-elles été introduites dans votre pays ? Quelles en sont les raisons ?
- Quel est l'organisme qui prend l'initiative d'introduire des réformes budgétaires ? Les autres organismes coopèrent-ils alors avec ce dernier ? Dans la négative, pourquoi et quelles sont les incitations à une meilleure coopération ? Pouvez-vous détailler ce point en donnant l'exemple d'une importante initiative de réforme ?
- Est-il donné force de loi aux réformes ? Dans la négative, comment vous assurez-vous de la continuité de leur mise en œuvre ?
- A votre avis, quelle direction prennent les récentes réformes budgétaires ? Pensez-vous que l'autorité discrétionnaire du bureau du budget s'accroît et que le contrôle *ex post* du parlement sur le processus budgétaire est renforcé ? Est-ce le cas dans votre pays ?

Une meilleure coopération entre le parlement et le bureau du budget

- Du point de vue de chaque organisme, quels sont les principaux défis que soulève le processus budgétaire ?
- Quelle est la portée informelle de cette coopération ? Quel rôle les partis politiques jouent-ils dans le développement de cette coopération ?
- Le Chef de l'État / le Premier ministre / le ministre des Finances facilitent-ils activement la coopération entre les deux organes ? Votre pays dispose-t-il d'un mécanisme spécifique destiné au renforcement de cette coopération ?

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Format des discussions

Seul un petit nombre de pays ont été invités à participer à cette session spéciale du Groupe de travail des Hauts responsables du budget. La réunion a été ainsi conçue afin de favoriser les échanges qui se voudront informels.

Chaque session sera déroulée en deux parties. Au cours de la première, il sera demandé à chaque pays d'exposer en 10 à 15 minutes son contexte national. La seconde partie sera consacrée à un débat général sur le thème de la session.

Les notes relatives à chaque session, présentées dans ce document, peuvent être utilisées comme fil rouge des présentations nationales.

Lieu de réunion

La réunion se déroulera au Siège de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75016 Paris. La station de métro la plus proche en est "La Muette".

Formulaire d'inscription

Tous les délégués sont priés de compléter le formulaire d'inscription ci-joint et de l'adresser au Secrétariat avant la réunion.

Dispositions en matière de sécurité

Le Siège de l'OCDE est un lieu sécurisé. Les titres d'accès ne seront délivrés qu'aux délégués qui auront préalablement envoyé leur formulaire d'inscription et contre présentation de leur passeport ou carte nationale d'identité. Les délégués doivent également passer sous un portique de détection ; il est prudent de prévoir que ces formalités prendront environ 15 minutes.

Documentation

Hormis cet Ordre du jour, aucun autre document ne sera distribué avant la réunion.

Cocktail

A l'issue de la première journée de réunion, le Secrétariat de l'OCDE aura le plaisir de convier tous les Délégués à un cocktail.

Déjeuners à la charge des participants

Les délégués pourront participer à un déjeuner (à leur charge) les deux jours de réunion. Chaque convive devra s'acquitter de ses frais de repas.



**Rapports entre le parlement et le bureau du budget
au cours de la procédure budgétaire**

Paris, 2-3 octobre 2006

~~~ FORMULAIRE D'INSCRIPTION ~~~

NOM _____
(en LETTRES CAPITALES SVP)

Prénom _____

TITRE _____

ORGANISATION _____

ADRESSE POSTALE _____

PAYS _____

TÉLÉPHONE _____

TÉLÉCOPIE _____

COURRIEL. _____

Veillez retourner le formulaire complété à :

Mme Hélène LECONTE-LUCAS

OECD/GOV-BUD

2, rue André-Pascal

75775 Paris Cedex 16 - France

Courriel : helene.leconte-lucas@oecd.org

Télécopie: +33-1 44 30 63 34